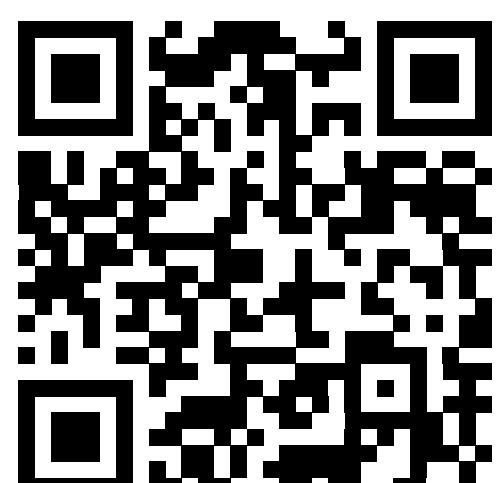




Portal del  
sector agrario



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

MINISTERIO  
DE TRABAJO, MIGRACIONES  
Y SEGURIDAD SOCIAL

Insst  
Instituto Nacional de  
Seguridad y Salud en el Trabajo

# NE PAS ÊTRE DANS LES CHOUX (APRÈS TRAITEMENT AUX PHYTOS)

**Recueillir des informations sur des mesures spécifiques concernant les zones récemment traitées.**



**Le responsable des traitements phytosanitaires** vous donnera des informations sur les risques et les mesures d'atténuation contre les pesticides appliqués dans les zones où vous travaillez ou à proximité. Il faut faire très attention lorsque des mélanges de pesticides ou des CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) sont utilisés.



Un panneau avec cette information sera placé à l'entrée des enclos (par exemple, les serres).



**Quand? N'entrez pas jusqu'à ce que les dépôts de pulvérisation aient complètement séché.**

**Respectez les délais de rentrée.**



**Le délai de re-entrée** correspond au délai minimum à respecter après une application phytosanitaire avant de retourner sur la parcelle sans équipement de protection.



**Comment? Suivez les conditions de travail de rentrée.**

- Restez en dehors des zones où votre patron vous dit de ne pas entrer.
- Gardez les zones traitées fermées avec un panneau d'avertissement.
- Portez toujours **des vêtements de travail propres** qui couvrent votre peau.
- Portez en outre des **gants de protection contre les produits chimiques** s'ils sont requis (conforme à la norme de sécurité des gants EN374-1: 2003 et identifiée par un marquage CE et un pictogramme de résistance chimique)



NIPO (en papel): 871-19-104-5  
NIPO (en línea): 871-19-105-0  
D.L.: M 36435-2019